

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE SAGUENAY**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL, TENUE LE 28 MARS 2017, À LA SALLE
MUNICIPALE, SITUÉE AU 162 RUE DES JÉSUITES, À
TADOUSSAC**

**Étaient présents : M. Hugues Tremblay, maire
Mme Maryline Gagné, conseillère
Mme Myriam Therrien, conseillère
M. Eric Gagnon, conseiller (absent à 16h15)
M. Martin Desbiens, conseiller**

**Madame Marie-Claude Guérin, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM
ET MOT DU MAIRE**

La séance débute à 16h. Tous les membres du conseil confirment qu'ils ont été avisés selon les délais.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Rés. 2017-0088)

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Gagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE l'ordre du jour soit accepté.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**3.1. RÈGLEMENT 363-1 MODIFIANT L'ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT 363
« PAIEMENT PAR COMPENSATION**

(Rés. 2017-0089)

IL EST PROPOSÉ PAR Maryline Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE reporter l'adoption du règlement 363-1 modifiant l'article 12 du règlement 363 « Paiement par compensation » à une prochaine réunion.

4. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

4.1. MANDAT D'UN PROFESSIONNEL (TERRAIN, SECTEUR DES DUNES)

Ce point est reporté

5. INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT

5.1. MANDAT D'UN PROFESSIONNEL (ÉDIFICE MUNICIPAL)

(Rés. 2017-0090)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac mandate la firme Atelier D, Architecture

& Design Laflamme afin de réaliser la faisabilité du projet d'agrandissement de l'édifice municipal pour y intégrer les besoins en informatique touristiques et un bloc sanitaire. Que la facture soit de 4550.00\$ et payé dans le surplus affecté « Fond bâtiments municipaux »

5.2. ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Ce point est reporté

6. DEMANDE D'AIDE DE SUBVENTION

6.1. AIDE FINANCIÈRE À LA FABRIQUE STE-CROIX, CHAPELLE DE TADOUSSAC

(Rés. 2017-0091)

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Desbiens

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la municipalité de Tadoussac aide financièrement la fabrique Sainte-Croix de Tadoussac pour la rénovation de la Chapelle de Tadoussac au montant de 5 000\$.

Que le tout soit payé à même le surplus affecté « Fond culture et patrimoine ».

7. QUESTIONS DU PUBLIC

8. CLÔTURE DE LA RÉUNION

(Rés. 2017-0092)

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Therrien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la réunion soit levée à 16h30.

Hugues Tremblay,
Maire

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Marie-Claude Guérin, directrice générale certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité de Tadoussac.

Marie-Claude Guérin,
Directrice générale

Je, Hugues Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.